



DRÔME ARDÈCHE BASKET BALL

CAHIER DES CHARGES ORGANISATEUR

FÊTE DU MINIBASKET « Journée Daniel GEHIN »

U7

Samedi 13 mai 2023

Journée organisée par le Comité Drôme Ardèche de Basket-ball, en partenariat avec le club de :

Date :

Effectif participant : De 100 à 500 enfants.

LE CLUB DE A EN CHARGE

Article 01 - LES TERRAINS DE JEU

Chaque aire de jeu sera numérotée par ordre croissant et de façon visible (exemple : pancarte fixée sur un poteau de basket).

Chaque aire de jeu devra être encadrée de barrières afin de garantir la sécurité des enfants, et de gérer la bonne circulation des spectateurs.

Article 02 - LES PANNEAUX MINI-BASKET

Dans la mesure des besoins en panneaux pour équiper les 16 terrains, les panneaux complémentaires seront fournis par le Comité Drôme Ardèche, ou les clubs les plus proches de la manifestation.

Le comité mettra à disposition l'ensemble de ses buts de basket sous forme de convention de prêt avec un chèque de caution d'un montant de 300 euros par panier encaissé au cas où celui-ci n'est pas rendu dans son état initial.

A prendre en état au siège, situé à NOVALPARC, 2 Place Edmond Regnault à Valence.

- Chargement et déchargement aller et retour aux heures d'ouverture après avoir pris rendez-vous avec le comité.
- Montage et mise en place sur le site au plus tard la veille du rassemblement (aidé de membres du comité) : toutes les opérations préliminaires sont réalisées par le ou les clubs.

En respect des normes de sécurité, chaque panneau devra être lesté à la base d'un poids de 300 kg (sable, eau, béton à convenance), et le pied protégé par une protection.

Ils seront obligatoirement stockés en sécurité à la fin de la manifestation, avant le retour au siège dans les meilleurs délais par le ou les clubs organisateurs.

Le club ou les clubs s'engagent à toute réparation, en cas de détérioration des panneaux au cours du transport, stockage, mise en œuvre montage et démontage.

Nota : Les panneaux mis à disposition du club devront être conformes aux normes de sécurité en vigueur.

Article 03 - CENTRALE D'ORGANISATION

Le Comité d'organisation sera installé sur le site soit :

- Dans un car podium (conseillé)
- Sur un podium équipé au minimum de deux tables avec chaises et parasols.

La sonorisation devra couvrir l'ensemble des terrains (intérieurs et extérieurs) ainsi que la ou les salles annexes.

Prévoir au minimum un micro portable, 2 Talkie-walkie.

Les frais engagés pour la sonorisation de la manifestation sont à la charge du ou des clubs recevant la fête du mini basket.

Mise à disposition du Comité :

- Une salle fermée pour stocker les récompenses
- Une salle de réunion pour le briefing des animateurs
- Un parking « Officiels » : le club d'accueil veillera à ce que les places de parking soient libres en permanence pour les officiels et les élus du Comité, et nettement délimitées.

Article 04 - SECURITE

Les dirigeants du ou des clubs organisateurs assureront le service d'ordre et participeront à la gestion sportive de l'évènement.

Ils seront distingués par :

- Un tee-shirt du club

Une antenne de la Croix Rouge ou protection civile est obligatoire ou encore des personnes appartenant au corps médical (médecins, infirmiers), elle devra être présente sur le site du début à la fin des rencontres. Les frais occasionnés seront à la charge du ou des clubs.

Une personne devra être désignée pour assurer la liaison téléphonique avec les services d'urgence (Pompiers, médecins).

La déclaration de manifestation devra obligatoirement être faite auprès des autorités municipales, préfectorales, départementales compétentes (demande de buvette, de stationnement, sacem).

Les parkings de stationnement pour les cars et les véhicules particuliers seront à délimiter et flécher par des panneaux ou autres signes distincts et clairs.

Article 05 - RECOMPENSES

Le Comité et la Fédération fourniront les récompenses pour les participants.

Le club devra venir récupérer les récompenses au plus tard la veille de l'évènement pour préparer les sacs de lots des enfants, qui seront préparés par les bénévoles du ou des clubs coordonnés par le comité. Ces récompenses devront être stockées en lieu sûr sous la responsabilité du club organisateur

Article 06 - GESTION SPORTIVE

1) Gestion sportive

Le ou les clubs devront organiser la gestion sportive du rassemblement.

Le ou les clubs devront organiser la présence de 2 bénévoles par terrain pour l'organisation des jeux.

Ces bénévoles auront la responsabilité d'accueillir les clubs, de veiller à l'enchaînement rapide des ateliers tout au long de la journée.

Une réunion d'information aura lieu le matin du rassemblement avec tous les bénévoles qui officieront sur le rassemblement avec un membre du club organisateur et un membre du comité

Article 07 – GESTION DU VILLAGE D'ACTIVITES

Le ou les clubs participeront activement à la création et à la mise en place du village d'activités avec la commission Mini Basket en amont de l'évènement.

Ces activités devront être validées par la commission Mini Basket quatre semaines avant l'évènement.

Le ou les clubs devront mettre à disposition au minimum 16 Personnes pour la gestion du village d'activités.

Ces bénévoles auront la responsabilité d'accueillir les clubs, de veiller à l'enchaînement des ateliers.

Une réunion d'information aura lieu le matin du rassemblement avec tous les bénévoles qui officieront sur le rassemblement avec un membre du club organisateur et un membre du comité.

Article 08 - STANDS ET BUVETTE

Le ou les clubs pourront installer une buvette et tout autre stand, à leur convenance, après avis préalable du Comité, sur le site, dans des lieux qui ne gêneront pas le libre accès aux terrains de jeu. Les ustensiles utilisés pour la restauration ainsi que les gobelets doivent être réutilisables ou éco-conçus.

Possibilité de mettre en place une consigne sur les gobelets. Cela permet de récupérer les gobelets à la fin de chaque manifestation, de les laver et donc de les réutiliser.

Tous les frais de buvette seront à la charge du ou des clubs organisateurs, lequel ou lesquels encaisseront en contrepartie toutes les recettes de la buvette et de la tombola éventuelle.

Article 09 - RECEPTION DES ELUS

Organiser une réception officielle des élus, de la presse, pendant ou à la fin du rassemblement, après la photo officielle.

Le comité se chargera des invitations. Le club fournira une liste d'élus 28 jours avant l'événement

Article 10 – CONFERENCE DE PRESSE

Une conférence de presse sera organisée par le club et le comité entre 8 et 15 jours avant l'évènement.

Article 11 - ECHEANCIER

Une réunion préliminaire sera programmée avec les dirigeants du ou des clubs organisateurs et les services techniques de la ville avant la date prévue du rassemblement où la lecture du présent cahier des charges sera faite.

Une réunion sera programmée tous les deux mois à partir du mois de novembre avec le ou les clubs et la commission mini basket pour l'organisation générale du rassemblement.

Fait à Valence, le

Le Président du Comité,

Radouane BOUSELOUGUIA

Le Président du club ou des clubs
organiseurs

.....

Tout manquement à chacune des rubriques de ce cahier des charges pourra entraîner l'interdiction d'organisations futures.

ENGAGEMENTS RESPONSABLE ET CITOYEN

A - ECOLOGIE

Le club devra fournir l'eau, ou proposer une alternative éco-responsable, aux équipes, aux Arbitres, et OTM pendant la durée des rencontres.

La gestion des déchets

Objectif n°1 : Réduction de la quantité de déchets produits

Agir pour réduire les quantités de déchets produits.

- Diminuer la consommation d'emballage (conditionnement collectif plutôt qu'individuel).
- Eviter l'utilisation de vaisselle jetable.
- Limiter la consommation de papier.
- Prioriser l'achat de produits recyclés ou recyclables.
- Instaurer la consigne de gobelets réutilisables

Objectif n°2 : Inciter les participants au tri des déchets

Le tri des déchets et la collecte sélective sont des actions consistant à séparer et récupérer les déchets selon leur nature. Ceci permet de leur donner une « seconde vie », le plus souvent par le réemploi et le recyclage évitant ainsi leur simple destruction et, par conséquent, de réduire l'empreinte écologique.

- Contrôler et entretenir le dispositif de tri tout au long de l'évènement.
- Veiller à ce que les produits recyclables soient bien orientés pour être recyclés.

Transport et accessibilité

Objectif : Diminuer le nombre de véhicule sur la manifestation sportive

- Flécher l'accès au site pour éviter les détours.
- Favoriser le covoiturage, en mettant en place par exemple une plateforme d'échange sur votre site internet, ou encore en diffusant la liste des participants ainsi que leurs coordonnées.
- Promouvoir les transports collectifs, en indiquant aux participants comment accéder au site via les trains et/ou les bus.
- Détecter les clubs venant pour plusieurs finales en proposant une programmation efficiente.

La communication interne et externe

Objectif n°1: Réduire sa consommation de papier

- Communiquer les informations via un site internet dynamique (présentation de l'évènement, photos, résultats...).
- Faire parvenir les informations et les documents par messagerie électronique, aussi bien aux participants qu'entre les organisateurs (convocation, règlement, planning...).
- Imprimer les documents nécessaires en recto – verso, voire même réduire les tailles d'impressions dans la mesure du possible (diminuer les marges, copier plusieurs feuilles par page,...).

Calculer au mieux le nombre d'impressions nécessaires.

B – LA PREVENTION DES INCIVILITES

Tout au long de l'événement, le comité mettra en avant son projet « ESPRIT BASKET ».

Il assurera la promotion de la campagne fédérale «Un supporter ou insupportable» en mettant à disposition du club organisateur les supports de communication nécessaires (roll'up, affiches, quizz ...).

Le Comité assurera la communication digitale de l'évènement «Esprit Basket».

Le Comité joindra, au présent cahier des charges, une charte de bons comportements que le club organisateur s'engage à signer et à respecter. Le comité se laisse le droit de prévoir des sanctions en cas de non-respect des obligations prévues par la charte.